

Annexe**HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DU CYCLE TERMINAL DE LA SÉRIE "SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION"****1 - Classe de première**

	HORAIRES	
	Spécialité "communication"	Spécialité "gestion"
Enseignements obligatoires		
Enseignements technologiques		
Économie-droit	3+(1)	3+(1)
Information et communication	2+(3)	1+(2)
Information et gestion	2+(1)	3+(2)
Management des organisations	1+(1)	1+(1)
Enseignements généraux		
Français	2+(1)	2+(1)
Mathématiques	3	3
Langues vivantes 1 et 2 (a)	5 (b)	5 (b)
Histoire-géographie	2	2
EPS (c)	2	2
Heures de vie de classe	10 heures annuelles	
Atelier artistique (facultatif)	72 heures annuelles	
Options facultatives (2 au maximum)		
Langues régionales (a)	2	2
Éducation physique et sportive	3	3
Arts (d)	3	3

() L'horaire entre parenthèses correspond à un horaire en classe dédoublée.

(a) Langue vivante 2 étrangère ou régionale. L'option facultative est réservée aux élèves n'ayant pas choisi la langue régionale au titre de la langue vivante 2 obligatoire.

(b) L'horaire est globalisé pour l'enseignement des deux langues vivantes ; toutefois, l'horaire hebdomadaire pour une langue vivante ne peut, en aucun cas, être inférieur à 2 heures.

(c) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement de détermination d'EPS de seconde bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures (dont 1 heure en classe dédoublée) en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'une seule option facultative.

(d) Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre-expression dramatique ou danse.